

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 23 avril 2026

Versement d'une aide exceptionnelle aux exploitations spécialisées dans la production de noisettes

À la demande du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, FranceAgriMer déploie une aide exceptionnelle pour accompagner la filière noisette française.

Ainsi, les exploitations spécialisées dans la production de noisettes, qui ont enregistré des pertes économiques importantes lors de la campagne 2024 et dont la viabilité économique est menacée, pourront déposer une demande d'aide **à compter du 27 avril 2026 (14 h 00) et jusqu'au 5 juin 2026 (14 h 00)**.

Cette aide, annoncée le 13 avril 2026 par la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire et financée par l'État, vient compenser une partie des pertes de chiffre d'affaires (CA) des exploitations spécialisées dans la production de noisettes.

L'aide cible les producteurs présentant un taux de spécialisation en noisettes d'au moins 25 % et ayant subi une perte d'excédent brut d'exploitation (EBE) d'au moins 20 % par rapport à un EBE de référence.

Les aides seront attribuées dans la limite des crédits disponibles, pour un maximum de 3 millions d'euros.

Le lien vers le télé-service et l'ensemble des informations nécessaires au dépôt de la demande d'aide sont accessibles depuis le site internet de FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/aides/prise-en-charge-dune-partie-des-pertes-economiques-des-exploitations-agricoles-specialisees>

Contacts presse

FranceAgriMer

Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38

Mél : presse@franceagrimer.fr

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

www.franceagrimer.fr

A propos de FranceAgriMer

Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, placé sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, FranceAgriMer participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture. Il est un lieu de concertation unique entre les pouvoirs publics et les professionnels de ces filières, représentées de l'amont à l'aval dans ses instances de gouvernance. FranceAgriMer assure un suivi des marchés et propose des expertises économiques permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs actions et aux filières de gagner en compétitivité. L'Etablissement met en œuvre des dispositifs de soutien et de régulation des marchés et accompagne les acteurs économiques à travers le versement d'aides nationales et européennes. Il contribue à leur rayonnement à l'international en soutenant les exportateurs et l'internationalisation des filières.

Plus d'informations sur : <http://www.franceagrimer.fr>

Retrouvez-nous sur LinkedIn : [@FranceAgriMer](#)

Contacts presse

FranceAgriMer

Tél : 01 73 30 25 38/ 01 73 30 22 54

Mél : presse@franceagrimer.fr

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

www.franceagrimer.fr